

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 554.1-2021

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, a adopté le règlement numéro 554.1-2021 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 554.1-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 554-2020 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ».

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

La greffière adjointe,

Nicole Richard